

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE  
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs  
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉCISIONS**

**Année 2022**

**Décision du 20 septembre 2022**

<b>09.2022-22</b>	<p><b>TRANSPORTS - MOBILITE</b></p> <p><b>Marché à procédure adaptée restreinte « Maitrise d'œuvre pour un itinéraire cyclable entre les communes de Château-Thébaud et de Saint-Fiacre-sur-Maine sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo »</b></p>
-------------------	---

**VU** l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

**VU** la délibération n°22.02.2022-17 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

**Considérant** le tableau d'analyse des offres,

**Considérant** le besoin de recourir à un marché à procédure adaptée restreinte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un itinéraire cyclable entre les communes de Château-Thébaud et Saint-Fiacre-sur-Maine sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**Considérant** la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de trois entreprises, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

**Considérant** que la société 2LM sise 18 rue du Pâtis – 44690 LA HAYE FOUASSIERE dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Considérant** les crédits inscrits au Budget Principal – Transports et Mobilité,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre pour un itinéraire cyclable entre les communes de Château-Thébaud et Saint-Fiacre-sur-Maine, avec la société 2LM sise 18 rue du Pâtis – 44690 LA HAYE FOUASSIERE, pour un montant de 8 820,00 € H.T., soit un taux de rémunération de 9,00 % sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 98 000,00 € HT.

**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**DIT** que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

